infomaniak

Article 1 – Objet et acceptation

1.1 Les présentes Conditions Particulières (ci-après « CP ») définissent les modalités selon lesquelles **Infomaniak Network SA**, société de droit suisse dont le siège est à Genève (ci-après « Infomaniak »), fournit au client (ci-après le « Client ») le service **SwissTransfer** (ci-après le « Service »), accessible via swisstransfer.com.

1.2 Tout terme commençant par une majuscule a le sens défini dans le présent contrat ou, à défaut, celui indiqué dans le **Lexique d'Infomaniak** disponible à l'adresse : infomaniak.com/fr/cgv/conditions-generales.

1.3 L'utilisation du Service implique l'acceptation pleine et sans réserve des présentes CP ainsi que de l'**Annexe relative au traitement des données (DPA)** : DPA

1.4 Infomaniak peut modifier à tout moment les CP et leurs annexes. En cas de divergence, seule la version française prévaut.

Article 2 – Description du Service

2.1 SwissTransfer est une infrastructure gratuite de partage de fichiers offrant notamment :

- Envoi jusqu'à 50 Go par transfert ;
- Maximum 20 destinataires ;
- Accès via HTTPS sécurisé ;
- Jusqu'à 250 téléchargements par fichier ;
- Jusqu'à 5000 fichiers par transfert ;
- Limite de 5 transferts par heure et par adresse IP ;
- Choix d'une durée de disponibilité de 1, 7, 15 ou 30 jours, la durée de 30 jours étant soumise à une confirmation intermédiaire de l'expéditeur (cf. art. 2.2).

2.2 Lorsque l'expéditeur sélectionne une durée de disponibilité de 30 jours, le maintien du transfert jusqu'à ce terme est subordonné à une confirmation de sa part.

Le douzième jour suivant la création du transfert (J+12), un message est adressé à l'expéditeur, l'informant selon le cas :

- que le transfert a déjà été téléchargé par un ou plusieurs destinataires ; ou
- que le transfert n'a pas encore été téléchargé.

Ce message indique qu'à défaut d'action de l'expéditeur, le transfert et les fichiers qu'il contient seront automatiquement et définitivement supprimés trois jours plus tard (J+15). En activant le lien figurant dans ce message, l'expéditeur prolonge la disponibilité du transfert jusqu'au terme des 30 jours initialement choisis.

À défaut de confirmation dans ce délai, le transfert est supprimé au terme du quinzième jour, sans que cette suppression n'ouvre droit à une quelconque indemnité.

2.3 À l'expiration du délai choisi, les fichiers sont définitivement supprimés.

Article 3 – Responsabilités et garanties d’Infomaniak

3.1 Infomaniak met en œuvre tous les moyens techniques et organisationnels raisonnables pour assurer la qualité, la sécurité et la disponibilité du Service.

3.2 Infomaniak n’exploite pas commercialement les fichiers ou données transférés via le Service.

3.3 Les fichiers ne font pas l’objet d’une surveillance proactive, mais sont automatiquement analysés par un antivirus open source afin de détecter les logiciels malveillants.

3.4 Infomaniak peut bloquer, suspendre ou supprimer tout contenu ou transfert suspect, sans préavis, lorsqu’il existe un risque pour la sécurité, l’intégrité ou la légalité du Service.

3.5 Infomaniak peut coopérer avec les autorités compétentes et divulguer les informations nécessaires si la loi l’exige ou si ses intérêts légitimes sont menacés.

3.6 La responsabilité d’Infomaniak est limitée, pour ce Service gratuit, à un montant maximal de cent (100) CHF.

3.7 Infomaniak ne garantit pas que le Service soit adapté à un usage particulier que le Client souhaiterait en faire. L’utilisation du Service s’effectue aux risques du Client.

Article 4 – Obligations du Client

4.1 Le Client déclare disposer du pouvoir, de l’autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l’exécution des obligations prévues par le présent Contrat.

4.2 Le Client garantit disposer de tous les droits nécessaires pour utiliser, partager et diffuser ces fichiers.

4.3 Le Client est seul responsable du contenu des fichiers transférés via le Service et en conserve l’entière propriété intellectuelle et matérielle.

4.4 Le Client s’interdit d’utiliser le Service pour diffuser des contenus :

- Illégaux, frauduleux, nuisibles, diffamatoires, offensants ou discriminatoires ;
- Violents, cruels ou portant atteinte à des humains ou animaux ;
- Facilitant des activités illégales (fraude, cybercriminalité, blanchiment, terrorisme, traite d’êtres humains, etc.) ;
- Liés à la vente ou diffusion de biens ou services interdits (drogues, armes, jeux illicites, etc.) ;
- Soutenant le terrorisme, incitant au désordre public ou à des infractions ;

- Encourageant l'automutilation, le suicide ou des comportements dangereux ;
- Diffusant de la désinformation ou portant atteinte aux droits de tiers (propriété intellectuelle, vie privée, image, religion, culture) ;
- De type spam, contenu promotionnel non sollicité ou sollicitations abusives.

4.5 L'utilisation du Service est soumise aux lois suisses, notamment celles relatives aux sanctions économiques et au contrôle des exportations.

4.6 L'accès et l'utilisation du Service sont interdits depuis ou vers tout pays, territoire, personne ou entité soumis à des sanctions économiques ou à un embargo applicables en Suisse, y compris ceux adoptés par l'Organisation des Nations Unies et transposés par la Confédération Helvétique.

4.7 Le Client déclare et garantit ne pas être établi, situé ou résider dans un pays ou territoire faisant l'objet de sanctions applicables en Suisse, et s'engage à ne pas permettre l'utilisation du Service par des personnes ou entités concernées.

4.8 Toute violation grave ou manifeste des obligations prévues aux articles 4.4 à 4.6 pourra entraîner la suppression immédiate des fichiers, la suspension du Service, sans préavis, ainsi que, le cas échéant, une notification aux autorités compétentes.

4.9 Le Client indemnisera intégralement Infomaniak de tout préjudice (y compris frais juridiques) lié à :

- Une utilisation illégale du Service ;
- Une violation des droits de tiers ;
- La diffusion de contenus interdits.

4.10 Le Client est responsable de la diffusion des **liens de téléchargement**, accessibles librement par les destinataires.

Article 5 – Protection des données

Le traitement des données personnelles est régi par la **Politique de confidentialité d'Infomaniak** : infomaniak.com/fr/cgv/politique-de-confidentialite.

Article 6 – Communications

- Vers le Client : à l'adresse e-mail fournie lors de l'utilisation du Service ;
- Vers Infomaniak : par **courrier recommandé** à :
  Infomaniak Network SA,
  25 Rue Eugène-Marziano,
  1227 Carouge (Suisse).

Article 7 – Réclamations et retrait de contenu

7.1 En cas de notification d’un tiers alléguant une violation de droits ou de la loi, Infomaniak peut retirer le contenu sans attendre la réponse du Client.
7.2 Infomaniak peut transmettre au tiers lésé les informations minimales nécessaires à l’exercice de ses droits en justice.
7.3 Les frais liés à ces interventions (juridiques ou administratifs) pourront être facturés au Client.
7.4 Infomaniak peut utiliser des moyens automatisés ou humains pour détecter les violations. Elle peut enquêter, bloquer temporairement l’accès, filtrer ou supprimer du contenu, suspendre ou résilier l’accès au Service, et transmettre des informations aux autorités si nécessaire.

Article 8 – Convention de preuve

Pour les besoins du présent Contrat, les parties conviennent que l’écrit sous forme électronique est admis comme support probant au même titre que l’écrit sur support papier. Il est convenu que les données du système d’information d’Infomaniak ou de ses sous-traitants, telles que logs de connexion, compte-rendu de gestion des Incidents ou autres, sont pleinement opposables au Client et recevables y compris dans le cadre de procédures contentieuses. Les échanges par mail seront réputés reçus ou envoyés par les serveurs SMTP d’ Infomaniak. La date et l’heure des serveurs mail d’Infomaniak feront foi entre les Parties.

Article 9 – Litiges

9.1 Les parties chercheront en priorité une résolution amiable.
9.2 Le Client reste seul responsable des litiges avec des tiers concernant les fichiers transférés.
9.3 Infomaniak ne peut limiter sa responsabilité en cas de dol ou de faute grave.
9.4 Les litiges relèvent de la compétence des **tribunaux de Genève**, sous réserve d’un recours au Tribunal fédéral à Lausanne.

Article 10 – Force majeure

Infomaniak n’est pas responsable en cas d’événement imprévisible ou indépendant de sa volonté (catastrophes naturelles, guerre, cyberattaques majeures, etc.).

Article 11 – Autonomie des clauses

Si l’une des dispositions du Contrat devait être déclarée illégale, nulle ou inapplicable, cette nullité n’affecterait en rien les autres clauses qui garderont leurs pleins effets et portées. Dans ce cas, Infomaniak s’engage à remplacer la clause nulle ou non exécutoire par une clause valable qui y correspond le plus à l’esprit et à l’objet, de sorte que l’intention commune des parties serait ainsi préservée.

Article 12 – Droit applicable

12.1 Le présent contrat est soumis au **droit suisse**.
12.2 Infomaniak s’efforcera de respecter les jugements des autorités des pays membres de l’OCDE.

Révision du 03/08/2026